

Huntsman



Durée du travail

40 heures par semaine.

Salaires

Salaires

La masse salariale est augmentée de 1.2%. La distribution se fait sur une base individuelle.

Supplément mensuel pour travail en équipes

Travail en 2 équipes	Fr. 200.–
Travail en 3 équipes	Fr. 1006.–
Travail en 5 équipes	Fr. 1423.–

Durée des vacances

25 jours ouvrables jusqu'à 20 ans révolus
23 jours ouvrables de 20 ans à 45 ans
24 jours ouvrables à 46 ans
25 jours ouvrables à 47 ans
26 jours ouvrables à 48 ans
27 jours ouvrables à 49 ans
28 jours ouvrables de 50 ans à 60 ans
30 jours ouvrables dès 60 ans

Congés spéciaux

4 demi-jours de congé sont accordés à l'ensemble de personnel pour la constitution de ponts à l'occasion de fêtes officielles et contractuelles (Vendredi saint, lundi de Pâques). Par ailleurs, le personnel travaillant régulièrement en équipes bénéficie des congés suivants:

3/4 jour par mois pour les travailleurs réguliers en 4 équipes
1/2 jour par mois pour les travailleurs réguliers en 3 équipes
1/2 jour par semestre pour les travailleurs réguliers en 2 équipes

Absences payées

Voir page informations complémentaires.

13e salaire

Le 13e salaire est versé en fin d'année.

Allocations sociales

L'allocation de famille mensuelle de CHF 120.00 (13X) sera versée à tou(te)s les collaborateurs(trices) ayant un ou plusieurs enfants (jusqu'à 25 ans révolus et en formation) et n'est donc plus conditionnée au paiement de l'allocation familiale cantonale.

Congé maternité et congé paternité et d'adoption

Le congé maternité et d'adoption est de 18 semaines. Le congé paternité et d'adoption est de 15 jours.

Contribution de l'entreprise

L'entreprise verse annuellement Fr. 95.– par travailleur au fonds de la chimie. Ces Fr. 95.– sont déduits des cotisations des membres Unia.

Maladie et accident: droit au salaire

L'intégralité du salaire est versée.

Délai de congé

pendant le temps d'essai (3 mois)

14 jours

jusqu'à l'âge de 45 ans

3 mois

à partir de 45 ans

6 mois